

Département Commune de Gelos

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Note de synthèse du conseil municipal du sept décembre deux mil vingt et un

Le sept décembre deux mil vingt et un à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du conseil municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents physiquement : 19

Nombre de conseillers votants : 25

Date de la convocation : 01/12/2021

Date d'affichage : 13/12/2021

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
BARAT-TOUIG	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice		X	M Siaffa	
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne		X	M Lалуcaa	
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc	X			
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CHARPENTIER	Hélène		X		
GUERIN	Stéven				X
MARQUET	Sandrine		X	M Mora	
CONESA	Claire		X	Mme Lavigne	
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica		X	Mme Barat Touig	
LACROIX	Jean-Pierre	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain		X	Mme Casenave dit Milhet	

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

2021-55 : Personnel communal – Création d’emplois annuels non permanents

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaire à la fonction publique territoriale et notamment l’article 3 – 2° relatif au recrutement temporaire des agents sur des emplois non permanents.
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Il appartient au Conseil Municipal de créer des emplois non permanents pour tenir compte de l’évolution des besoins saisonniers, de l’accroissement temporaire d’activité et des absences temporaires des agents.

Le Maire propose au conseil municipal de :

CRÉER

Art 1 - A compter du 1^{er} janvier 2022, les emplois non permanents suivants pour l’année 2022 :

- 35 emplois d’animateur périscolaire et ALSH (catégorie C).
- 15 emplois d’adjoint technique (catégorie C).
- 5 emplois d’adjoint administratif (catégorie C).

AUTORISER

Art 2 – Le Maire à recruter les agents contractuels ainsi que de signer les contrats.

ET PRECISE

Art 3 - Que les crédits suffisants seront prévus au budget de l’exercice.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents
Fait à Gelos, le 7 décembre 2021
Le Maire,

Pascal MORA

